

S'inscrire à la formation de Caferuis

Dossier d'inscription à télécharger
en ligne sur notre site Internet

www.irts-fc.fr

Secrétariat Sélection Formations Supérieures

Séverine CHAPOUTOT

03 81 41 61 02

severine.chapoutot@irts-fc.fr

Modalités d'admission

L'arrêté du 31 août 2022 relatif au CAFERUIS, art 3 et 4 prévoit deux modalités d'admission : admission sur sélection ou admission de droit.

Une démarche de positionnement du-de la candidat-e, préalable à la sélection ou à l'admission, permet de définir le programme de formation individualisé. (art 7 et 9 Arrêté du 31 août 2022).

Admission sur sélection

L'entrée en formation se fait après examen du dossier de candidature et d'un entretien de sélection de 30 minutes permettant d'apprécier la manière dont le candidat envisage la fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la mission.

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage sont admis de droit.

Se renseigner

Anne CARRIL

Responsable de formation

03 81 41 61 46

anne.carril@irts-fc.fr

Alexia BOURDON

Secrétaire pédagogique

03 81 41 67 75

alexia.bourdon@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Chantal MAGNET : chantal.magnenet@irts-fc.fr

Venez nous rencontrer

Entretien individuel avec la responsable pédagogique.

Webinaires d'information sur la formation Caferuis

Consultez les dates sur notre site WWW.irts-fc.fr

L'IRTS de Franche-Comté est membre
du réseau UNAFORIS

UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

Plateforme UNAFORIS
Bourgogne - Franche-Comté

18/01/2023

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement ou de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Diplôme d'État de niveau 6

The background of this section is a blurred photograph of a group of people in a meeting or training session. Overlaid on this is a graphic of a grid of dots, with some dots replaced by teal arrows pointing to the right. A teal box contains text about accessibility, and a red box contains the success rate.

Formation accessible aux :

- étudiants,
- demandeurs d'emploi,
- salariés,
- apprentis.

**Diplôme accessible
par la VAE**

**Taux de réussite
80 %
Diplôme 2022**

irts
FRANCHE-COMTE

**IRTS de Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny - Besançon**

Le métier

L'encadrant-e et responsable d'une ou plusieurs unités d'intervention sociale exerce son activité dans le champ de l'intervention sociale, notamment dans les établissements et services réglementés par le code de l'action sociale et des familles et plus largement dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

En tant que manager-seuse de proximité, il-elle est un maillon essentiel dans une organisation entre une équipe de direction - dont il-elle fait partie - le-les équipe-s pluridisciplinaire-s et pluri-professionnelle-s, les personnes accompagnées et les partenaires du territoire.

Objectifs de la formation

- Être en capacité d'animer une ou plusieurs unités de travail dans le champ de l'intervention sociale et de conduire son action dans le cadre du projet et des missions de l'employeur
- Construire/consolider son positionnement professionnel de responsable d'une ou plusieurs unités d'intervention sociale en s'appuyant sur les techniques de management, d'animation, de communication et de mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle
- Comprendre le fonctionnement de son organisme employeur aux niveaux structurel, financier, économique, social et stratégique.
- Être en mesure de situer son action professionnelle sur un territoire et dans un environnement plus large à la fois socio-économique, institutionnel et politique et de représenter son organisation à l'extérieur
- Savoir conduire et organiser la participation des personnes accompagnées au projet
- Maîtriser les techniques de la méthodologie de projet par actions (anticipation, planification, évaluation, programmation)
- Être en capacité d'organiser le travail dans le respect du cadre légal et de la santé des professionnels,
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral en utilisant notamment des outils numériques.

La formation - Deux possibilités

1 - Le candidat s'inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale (les 4 blocs de compétence) sur 24 mois en alternance de novembre N à novembre N+2

2 - Le candidat s'inscrit à un ou plusieurs blocs de la formation et obtient, à son rythme, une attestation de compétences délivrée par un jury de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif.

Contenu de la formation

→ **400 h** de formation théorique pour une certification globale réparties en 4 blocs de compétences. Allègement possible selon expérience, statut et formation

→ **420 h** de formation pratique. Allègements possibles selon expérience, statut et formation.

Formation théorique 400 h	BC 1 150 h	Piloter l'activité d'une Unité d'Intervention Sociale (UIS)
	BC 2 100 h	Manager et gérer les ressources humaines d'une UIS
	BC 3 60 h	Gérer les volets administratifs, logistiques et budgétaires d'une UIS
	BC 4 90 h	Contribuer au projet d'établissement ou de service
Formation pratique 420h	} sous forme d'1 à 2 stages	

Les conditions d'accès

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'un diplôme délivré par l'État classé au moins au niveau 5 des formations sociales (ASS, ES, ETS, CESF, EJE)

2° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au RNCP classé au moins au niveau 6 (licence) du cadre national des certifications professionnelles ;

3° Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au RNCP classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles (DEUG, BTS, DUT, DEUST,...);

4° Justifier d'un diplôme délivré par l'État classé au niveau 4 (ME, TISF) du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Le financement de la formation

- Plan de développement des compétences de l'employeur
- CPF
- Transition Pro (CPF de Transition Professionnel)
- Financement personnel
- Pôle emploi (projet de reconversion)
- Apprentissage

Autres possibilités

Post Jury VAE - par la voie de la formation

En cas de validation partielle, vous avez la possibilité de suivre uniquement les blocs de compétences manquants.